

MAYENCE SA 45 rue Jean Jaurès 92300 LEVALLOIS PERRET

Levallois-Perret, le 30 juillet 2012.

Honorable Secrétaire-Général,

Par cette lettre, nous sommes heureux de vous confirmer que MAYENCE SA se réengage auprès du Pacte Mondial des Nations Unies afin de soutenir les 10 principes relatifs aux droits de l'homme, aux droits du travail, à la protection de l'environnement et à la lutte contre la corruption.

Nous vous exprimons de plus notre volonté de toujours faire progresser ces principes dans notre domaine d'influence et nous nous engageons à continuer de les intégrer dans la stratégie de notre compagnie, sa culture commerciale, et ses modes opératoires. Nous nous réengageons également à tenir informés nos employés, nos partenaires commerciaux et nos clients des actions mises en place.

Vous trouverez ci-joint notre communication sur le progrès pour l'année 2012.

Meilleures salutations,

Vincent FREMONT

Senior Vice President



COMMUNICATION ON PROGRESS 2012

MAYENCE, UNE ENTREPRISE ECO RESPONSABLE

Principe 1: Droits de l'homme

- Mayence assure que tous les fournisseurs signent une charte éthique. Par cette charte les prestataires s'engagent à :
 - Ne pas avoir recours, directement ou indirectement, au travail clandestin et/ou au travail des enfants.
 - Ne pas utiliser le travail forcé sous quelque forme que cela soit et certifie que ses employés n'ont pas à laisser une garantie quelconque (papier d'identité, somme d'argent...) avant de commencer leur travail.
 - Demander l'autorisation préalable écrite de Mayence, s'ils souhaitent faire réaliser des prestations par des services faisant travailler des prisonniers.
 - Respecter les lois et règlements en vigueur concernant l'environnement, la santé et la sécurité
 - Ne pratiquer aucune discrimination envers ses employés quelque en soit la nature (race, religion, sexe, handicap...).

100% des prestataires référencés de Mayence ont signé cette charte.

Depuis cette année, en plus des contrôles qualité réalisé par le service Achats afin de voir si l'organisation interne des prestataires répond aux attentes de Mayence, le service Achats vérifiera que les engagements signés dans la charte sont respectés.

- Mayence fait travailler des ESAT (Etablissement et Service d'Aide pour le Travail). Ce sont des établissements médico-social de travail protégé, réservé aux personnes handicapées et visant leur réinsertion sociale et professionnelle. L'ancienne appellation était : CAT (Centre d'Aide par le Travail).
 - Actuellement, Mayence travaille avec 2 ESAT.
- Mayence travaille, quand elle le peut et avec l'accord du client, avec des prisonniers afin de les aider à se réinsérer dans la vie active. Ces prisonniers procèdent à des collages d'échantillons, de la mise sous pli, du pliage, etc.

Principe 2: Corruption

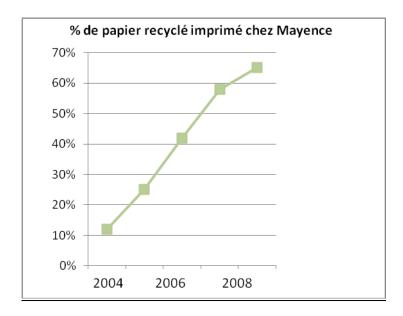
- En réponse aux conflits multiples, aux incivilités du monde actuel et à la corruption, il faut construire une société médiatrice. Une société capable de retrouver le respect de l'autre, la tolérance, l'écoute et le bien vivre ensemble. Pour cela, Mayence privilégie toujours la médiation lors des litiges. Une clause de médiation est intégrée dans les accords de confidentialité de Mayence qui sont signés par tous les prestataires travaillant avec Mayence. Cette clause a été mise en place afin d'éviter les conflits. En 2011, Mayence a eu recours à un litige allant jusqu'à la médiation. Depuis le début de l'année 2012, aucun cas de médiation n'a eu lieu.
- Pour assurer de bons rapports avec ses clients et avoir le plus possible un rapport gagnant-gagnant, Mayence signe des contrats de transparence avec la plupart de ses clients. Ils sont en droit de connaître les prix d'achats de Mayence, sa marge et les économies réalisées pour leur compte. Une relation de confiance est ainsi instaurée entre Mayence et ses clients et évite toute sorte de corruption. Lorsque le client le souhaite, Mayence signe des accords de confidentialité.

Principe 3: Conditions de travail

- Mayence réalise des exercices d'incendie réguliers afin que tous les salariés soient au courant des procédures d'évacuation. Des formations ont été effectuées auprès de 3 personnes début 2012. Ces personnes doivent faire évacuer les lieux et tenter de maitriser l'incendie autant que possible en attendant les secours. Les serre-files sont familiarisés avec l'utilisation appropriée des équipements incendie comme les extincteurs, alarmes d'incendie et connaissent toutes les sorties de secours et les procédures d'évacuation.
- Mayence propose désormais des stages à des étudiants de premier cycle à travers l'Union Européenne pour préparer la population active à l'avenir. Cela permet à Mayence d'obtenir une nouvelle perspective sur les pratiques et procédures en vigueur grâce à des candidats de qualité. En 2012, ces stagiaires sont au nombre de 10 chez Mayence.
- Cette année, le conseil d'administration a signé un document officiel qui précise l'interdiction de toutes formes de discrimination au sein de Mayence (ethnies, âge, religion, sexe, handicap...).

Principe 4: Environnement

- Depuis début 2012, Mayence a des procédures en place afin de réduire la quantité d'impressions faites en interne. La conversion des fichiers aux formats PDF à envoyer par email est privilégiée afin de réduire le nombre d'impression. En 2012, le nombre de ramettes de papier achetées à réduit de 15%. Des guides des écogestes ont été rédigés et transmis à chaque salarié. Ces guides donnent des notions environnementales et informent des gestes quotidiens à faire pour préserver l'environnement. D'ailleurs des affichettes sont installés dans les lieux stratégiques (WC, cuisine, imprimante...) afin de renforcer le message.
- Mayence utilise dorénavant du papier recyclé pour ses imprimantes. Le papier imprimé est donc, dans 65% des cas, recyclé.



Ce graphique montre que le pourcentage de papier recyclé utilisé est en hausse entre 2004 et 2012 de 53%.